

Coconstruire des pratiques alternatives de protection et de participation pour les adolescentes en situation d'exploitation sexuelle

Le ministère de la Justice du Québec octroie une nouvelle subvention au Bureau international des droits des enfants

Montréal, le 7 octobre 2024 – Le 24 mai dernier, le ministre de la Justice et procureur général du Québec, M. Simon Jolin-Barrette, a annoncé l'octroi de près de 1,1 million de dollars pour la réalisation de 13 projets visant à mieux accompagner les personnes victimes d'infractions criminelles au Québec. Le **Bureau international des droits des enfants (IBCR)** a été sélectionné pour la mise en œuvre du projet « **Partir de nous : autonomisation des adolescentes en situation d'exploitation sexuelle** », en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Partir de Nous, tel est le nom donné au projet, signifiant l'incontournable participation des adolescentes en situation d'exploitation sexuelle aux décisions qui les concernent et à la définition des services qu'elles reçoivent. Cette initiative repose sur un **développement collaboratif entre les adolescentes et les adultes intervenants auprès des adolescentes placées en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA)**, pour coconstruire des outils d'information et formation.

Le projet part de deux constats : le manque criant de formations qui intègrent la singularité des expériences, des parcours et des réalités des filles en situation d'exploitation sexuelle et la sous-représentation de ces filles dans l'élaboration et la prise de décisions en ce qui concerne leur propre protection. En répondant à ces enjeux, Partir de Nous crée un environnement où les adolescentes peuvent s'exprimer, créer entre pairs et s'autonomiser, afin de poser les bases pour le développement sur le long terme de pratiques alternatives de participation et de protection.

« **Ce projet répond à deux des recommandations du rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs : créer des programmes d'éducation à la sexualité adaptés directement aux jeunes en centre jeunesse (recommandation 15) et bonifier la formation initiale ainsi que la formation continue des intervenantes et des intervenants susceptibles d'être impliqués dans les dossiers d'exploitation sexuelle des mineurs (recommandation 22).**

Au-delà de ça, le projet contribue surtout à créer des environnements à l'écoute des adolescentes, dans lesquels elles se sentent en mesure de prendre leur place, en facilitant des espaces d'échanges avec leurs intervenant.e.s et avec d'autres filles en situation d'exploitation sexuelle, et en développant des outils de formation à leur image. » explique Martin Causin, Directeur Général du Bureau international des droits des enfants.

La rectrice de l'Université du Québec en Outaouais, Murielle Laberge est particulièrement fière de voir la professeure Vicky Lafantaisie associée à cet important projet pour faire avancer les recherches et les travaux entourant la protection de l'enfance.

« **L'UQO est résolument engagée depuis des années pour lutter contre les violences à caractère sexuelles sous toutes ses formes et ce nouveau partenariat avec le Bureau international des droits des enfants est un engagement vers d'importants changements** ».

Une subvention pour accompagner les personnes victimes d'infractions criminelles

Le projet s'inscrit dans le cadre du «Programme de subventions pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles», lequel vise à favoriser la recherche et le développement des meilleures pratiques en matière d'accompagnement des personnes victimes. Ceci sera réalisé notamment par le développement de formations mieux adaptées à leurs réalités et à leurs besoins. Son financement provient du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC).

Contact média

Rebecca Martin

Conseillère principale des communications
Bureau international des droits des enfants
r.martin@ibcr.org

À propos du Bureau international des droits des enfants (IBCR)

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non gouvernementale, basée à Montréal, agissant depuis 30 ans pour un monde dans lequel les droits de l'enfant sont une réalité au quotidien. Avec ses partenaires, le Bureau consacre ses efforts à concrétiser les droits des enfants à risque ou victimes de violences et les droits des enfants en contact avec le système de justice.

À propos de Université du Québec en Outaouais

L'UQO c'est plus de 200 cheminements d'études et une communauté étudiante de plus de 7 000 personnes réparties à Gatineau, Saint-Jérôme et à l'Institut des sciences de la forêt tempérée de Ripon. Dynamique et bien branchée, l'UQO assure une présence active dans son milieu au sein duquel elle tisse des liens étroits avec des organismes régionaux et où elle contribue au développement social, économique et culturel de la population de l'Outaouais et des Laurentides.

À propos du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a été institué au ministère de la Justice du Québec en 1988. Ses revenus proviennent principalement de sommes perçues à la suite d'infractions aux lois pénales québécoises et au Code criminel, ainsi que de sommes liées au partage des produits de la criminalité.